



## CE QUE TOUT LE MONDE DEVRAIT SAVOIR A PROPOS DES FEUX DE DECHETS EN PLEIN AIR

### Combattons l'élimination sauvage des déchets

**CESSEZ LE FEU !**

**Savez-vous que les feux de déchets** en plein air ou dans toute installation inappropriée polluent l'air et le sol ; ils libèrent cent à mille fois plus de substances nocives que la combustion en usines d'incinération, où le traitement des fumées supprime la quasi totalité des rejets polluants ?

**Savez-vous que les feux de décharge**, comme ceux des chantiers ou des entreprises publiques et privées sont strictement interdits en raison des nuisances qu'ils provoquent? Il reste toléré de brûler des déchets végétaux en petites quantités, sur les lieux de leur production, ceci pour autant que ces feux n'incommodent pas le voisinage.

**Savez-vous que le compostage** transforme les déchets organiques en un terreau qui, une fois réintroduit dans le cycle naturel, améliore la fertilité des sols ? Plus du quart des déchets ménagers peut être traité ainsi, ce qui représente près de 100 kg par personne et par an.

**Savez-vous que des filières de valorisation** ou de traitement respectueuses de l'environnement sont en place pour les déchets d'entreprises et de chantiers ?

**Craquer une allumette pour se débarrasser d'un tas de branches sèches, d'un amas de déchets encombrants ou de carton en pagaille est un geste dépassé.**

**Il est facile de valoriser nos déchets végétaux ou nos papiers et cartons en emballages recyclés.**

**Il est important de laisser aux usines d'incinération le soin d'éliminer proprement nos ordures.**

**Notre environnement et notre bien-être ont tout à y gagner !**